

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020**

N° 2020-48 :

Avenant N° 2 au marché N° 2019-032 signé le 11 juin 2020 entre la Ville et la Société France Collectivité Hygiène (FCH), 570, rue des Mercières – 69140 RILLIEUX LA PAPE.

Objet : Fourniture de matériel de nettoyage, de consommables et de pièces détachées

La modification suivante est apportée :

A la suite de l'engagement de la Ville dans le renouvellement de son parc de matériel de nettoyage vieillissant et au regard de la crise sanitaire et des protocoles sanitaires de nettoyage mis en place, il a été décidé de renforcer dès cet été les équipements des agents communaux en matériel de nettoyage plus ergonomique et plus performant.

Le montant maximum annuel de la deuxième année de reconduction du marché est donc porté de 30 000 € HT à 60 000 € HT.

Le montant total du marché est ainsi porté de 120 000 € HT à 150 000 € HT.

Caluire et Cuire, le 19 juin 2020

Philippe COCHET
Maire

